



**FACULTÉ DE  
MÉDECINE**  
MONTPELLIER-NÎMES  
DEPUIS 1220

# L'accès aux études de santé

Via un PASS ou une LAS





# Accès en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

Les filières de santé : MMOP + K + I

MÉDECINE  
MAÏEUTIQUE  
ODONTOLOGIE  
PHARMACIE

KINÉSITHÉRAPIE

Sciences INFIRMIERES  
(IFSI)



Parcours Spécifique accès Santé



MMOPKI



Licence avec Accès Santé



MMOPK

(K en LAS2 possible uniquement pour les anciens LAS1 ou PASS ayant effectué une 1<sup>ère</sup> candidature)



Parcours antérieurs



Candidature



Candidature sur conditions : Après 1, 2 ou 3 années de licence  
Maximum 2 candidatures

Procédure d'admission à MMOPKI



# Accès en 2<sup>ème</sup> année des études de santé

## Une organisation pédagogique en miroir



60 ECTS constitutifs de l'année répartis en :



49 ECTS du domaine de Santé  
= MAJEURE SANTÉ

+1 ECTS Anglais

10 ECTS = MINEURE  
DISCIPLINAIRE

*Ces options (choisies dans Parcoursup = sous-vœux) permettent, en cas de non admission à MMOP mais de validation de l'année de PASS (60 ECTS), une poursuite d'étude dans les LAS2 correspondantes*

48 ECTS du domaine de la licence  
= MAJEURE DISCIPLINAIRE

12 ECTS du domaine de Santé  
= UE SANTÉ COMMUNE

*Font partie des conditions pour accéder à la procédure d'admission*



La LAS1 Psychologie à Nîmes Université présente une maquette de type « 60 ECTS de majeure disciplinaire + 12 ECTS de l'UE Santé Commune »



# Accès en 2<sup>ème</sup> année des études de santé



INSCRIPTION en PASS ou LAS1

Examens semestre 1

CANDIDATURE MMOP-K-I\*

Examens semestre 2

**CONDITIONS** : Validation de l'année (60 ECTS) en évaluation initiale DONT 12 ECTS de l'UE Santé Commune  
→ **recevabilité** de la candidature

PROCÉDURE D'ADMISSION

Admis en MMOP (KI) ✓

Non admis en MMOP (KI) ✓

Deux étapes :

**PREMIER GROUPE D'ÉPREUVES :**

- les notes de la majeure santé de l'année de PASS
- les notes du premier semestre de LAS  
→ Classement : **accès direct**  
→ de 0% à max 50% des places en MMOP

**SECOND GROUPE D'ÉPREUVES : Oral**

- nouveau classement, note de l'écrit : 75% + note de l'oral : 25%  
→ de 50 à 100% des places

\* Candidature Kiné via LAS1 ou PASS et via LAS2 uniquement pour les anciens LAS1 ou PASS ayant effectué une 1<sup>ère</sup> candidature

\* Accès IFSI uniquement via PASS

Deuxième candidature : après acquisition d'au moins 120 ECTS donc en LAS2 (120 ECTS) ou LAS3 (180 ECTS)

# Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

## Les principes et les spécificités selon le parcours

! DEUX CANDIDATURES MAX POSSIBLES !

INSCRIPTION = 1 candidature utilisée →

Que les conditions à la procédure d'admission soient remplies ou pas

### PAS DE REDOUBLEMENT POSSIBLE

Si année non validée : réorientation via Parcoursup vers une L1 pas en LAS1

Pas de dérogation possible

INSCRIPTION = candidature **non** obligatoire

Si candidature déposée **et** si conditions remplies = 1 candidature utilisée

Si année non validée :

- Redoublement en L1 classique pas en LAS1
- Réorientation via Parcoursup en L1 pas en LAS1
- Candidature non utilisée (conditions non remplies)

Pour PASS et LAS1 :

- Si année validée (60 ECTS) : passage en LAS2

2<sup>e</sup> candidature :

- En LAS2 (120 ECTS acquis)
- Ou en LAS3 (180 ECTS acquis)



# Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

## Les principes et les spécificités selon le parcours

### ! Réorientations et Redoublements !

La réorientation est un changement de licence qui s'effectue via Parcoursup (par exemple de LAS1 droit vers L1 psychologie, ou de PASS vers une L1 économie)

- les étudiants de PASS en situation de réorientation en L1 (pas de redoublement possible en PASS)
- les étudiants de LAS1 en situation de redoublement ou de réorientation en L1

Ces étudiants :

- n'ont pas le droit de s'inscrire en LAS1 : ils doivent s'inscrire dans une licence socle/classique
- n'ont pas le droit de candidater à MMOP en L1 : ils pourront le faire en LAS2 ou LAS3
- n'ont pas le droit de passer les examens et n'ont pas accès aux cours de l'UE santé Commune en L1 : ils pourront le faire en LAS2

La réorientation de PASS ou LAS1 en L1 se fait via Parcoursup de janvier à mars ! Il faut anticiper !

les étudiants de LAS1 en redoublement ou en réorientation n'ont pas utilisé de 1<sup>ère</sup> candidature (candidature non recevable donc non décomptée)

- en LAS2 ce sera donc leur 1<sup>ère</sup> candidature et, éventuellement, leur 2<sup>ème</sup> et dernière en LAS3

Les étudiants de PASS en réorientation ont utilisé leur 1<sup>ère</sup> candidature (inscription administrative = 1 candidature décomptée que la candidature soit recevable ou non)

- en LAS2 ou LAS3 ce sera donc leur 2<sup>ème</sup> et dernière candidature





**FACULTÉ DE  
MÉDECINE**  
MONTPELLIER-NÎMES  
DEPUIS 1220

# Les parcours possibles

Après un PASS ou une LAS



# Les parcours possibles



Utilisation d'une candidature dès l'inscription



Candidature toujours décomptée

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en évaluation initiale, dont 12 ECTS de l'UE santé commune



CONDITIONS REMPLIES

JURY D'ADMISSION  
(1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves)

Admis en 2<sup>e</sup> année  
MMOP-K

Non admis en 2<sup>e</sup>  
année MMOP-K

CONDITIONS NON REMPLIES

60 ECTS acquis  
(année validée)

60 ECTS non acquis  
(année non validée)

PAS de redoublement en PASS

Passage en LAS2  
(de l'option PASS)

Réorientation via  
Parcoursup (L1)

PAS de possibilité en L1 de passer l'UE de santé commune ni de candidater à MMOPK

2<sup>e</sup>me candidature possible en LAS2 ou LAS3  
complétion éventuelle des 12 ECTS de l'UE santé commune en LAS2 ou LAS3

Les étudiants qui ont validé PASS ont le droit (même s'ils peuvent poursuivre en LAS2 de leur option) :

- De se réorienter via Parcoursup en L1, pour, par exemple, changer de licence si leur option PASS ne leur convient pas.
- De demander une admission via ecandidat en LAS2 qui n'est pas leur option PASS sans garantie d'obtenir une place.

# Les parcours possibles



Utilisation d'une candidature uniquement si candidature déposée et si conditions remplies !

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en évaluation initiale, dont 12 ECTS de l'UE santé commune

## SI CANDIDATURE DÉPOSÉE :

CONDITIONS REMPLIES

Candidature décomptée

Admis en 2<sup>e</sup> année  
MMOP-K



Non admis en 2<sup>e</sup>  
année MMOP-K



Passage en LAS2

2<sup>e</sup> candidature  
en LAS2 (120 ECTS acquis)  
ou en LAS3 (180 ECTS)

CONDITIONS NON REMPLIES

Candidature  
NON  
décomptée

60 ECTS acquis  
(année validée)



Passage en LAS2

1<sup>ère</sup> candidature en LAS2 et éventuellement 2<sup>ème</sup> candidature en LAS3  
Possibilité de compléter les ECUes de l'UE Santé Commune manquantes en LAS2 et/ou LAS3

60 ECTS non acquis  
(année non validée)



Redoublement en L1  
(pas en LAS1)

PAS de possibilité en L1 de passer l'UE santé commune  
ni de candidater à MMOP

Réorientation via  
Parcoursup L1  
(pas en LAS1)



# Les parcours possibles



Utilisation d'une candidature uniquement si candidature déposée et si conditions remplies



SI CANDIDATURE **NON** DÉPOSÉE (CANDIDATURE **NON** DÉCOMPTÉE) :



60 ECTS acquis = année LAS Validée  
(évaluation initiale ou seconde chance)



Passage en LAS2

60 ECTS non acquis  
année LAS NON Validée



Redoublement en L1  
(pas en LAS1)

Réorientation via parcoursup en L1  
(pas en LAS1)

*PAS de possibilité en L1 de passer l'UE santé commune manquante  
ni de candidater à MMOP*

1<sup>ère</sup> candidature en LAS2 et éventuellement 2<sup>ème</sup> candidature en LAS3  
Possibilité de compléter les ECUEs de l'UE Santé Commune manquantes en LAS2 et/ou LAS3





**FACULTÉ DE  
MÉDECINE**  
MONTPELLIER-NÎMES  
DEPUIS 1220

# L'UE Santé Commune

Pour les étudiants de PASS et de LAS



# L'UE Santé Commune pré-requis admission MMOP-K



Cette UE est commune à tous les étudiants de PASS et de LAS  
Elle comporte 3 ECUEs (Élément Constitutif d'une Unité d'Enseignement) :

- ECUE SHS (Sciences Humaines et Sociales *Institutions de la santé; Socio-histoire de la santé*) - 5 ECTS
- ECUE PHG (Physiologie Humaine Générale) - 5 ECTS
- ECUE MAPS (Médicaments et Autres Produits de Santé *cycle de vie du médicament et du dispositif médical*) - 2 ECTS

- Pour valider l'UE Santé Commune il faut obtenir la moyenne à chacune des 3 ECUEs
- Dans le cadre de la candidature MMOP-K il n'y a pas de compensation entre les ECUEs
- cette validation permet d'acquérir 12 ECTS du domaine de santé, un des prérequis nécessaires à la recevabilité de la candidature en MMOP

- Pour la validation de l'année de PASS, les 3 ECUEs peuvent se compenser entre elles
- Pour la validation de l'année de LAS voir les MCC de chaque licence



# Étudiants de LAS

à propos des 12 ECTS de l'UE Santé Commune



## À la fin de l'année LAS (évaluation initiale et de seconde chance)

- Les résultats sur votre ENT de l'UM indiquent « 12 ECTS de l'UE santé commune » et précisent si ces 12 ECTS sont **acquis ACQ** ou **non acquis NACQ**

## Si vous **avez** acquis les 12 ECTS de l'UE Santé Commune

- Vous n'êtes plus concernés par les enseignements et les examens de l'UE Santé Commune
- Vous ne POUVEZ PAS repasser les examens de l'UE Santé Commune (réglementairement)
- Il est INUTILE de les repasser : le classement en LAS2 et LAS3 ne s'appuie pas sur les notes de l'UE santé commune mais uniquement sur les notes du premier semestre de la majeure

## Si vous **n'avez PAS** acquis les 12 ECTS de l'UE santé commune

- Possibilité de compléter par les ECUEs de L'UE Santé Commune non acquises lors de la **LAS2 ou LAS3** (pas en L1, ce n'est pas autorisé)
- Vous ne pouvez **pas** vous inscrire aux ECUE déjà validées



# Étudiants PASS poursuivant en LAS2 ou LAS3

## à propos des 12 ECTS de l'UE Santé Commune



### À la fin de l'année PASS (évaluation initiale et de seconde chance)

- Le **relevé de notes** comporte une **colonne** « 12 ECTS de l'UE santé commune »
- Qui précise si ces 12 ECTS sont **acquis ACQ** ou **non acquis NACQ**
- Une deuxième colonne indique le nb d'ECTS santé acquis en PASS (jusqu'à 49)

### Si vous avez acquis les 12 ECTS de l'UE santé commune

- Vous n'avez pas à passer cette UE en LAS2 ou LAS3
- Vous ne POUVEZ PAS la repasser (réglementairement)
- Il est INUTILE de la repasser : le classement en LAS2 et LAS3 ne s'appuie pas sur les notes de l'UE santé commune mais uniquement sur les notes du premier semestre de la majeure.



# Étudiants PASS poursuivant en LAS2 ou LAS3 à propos des 12 ECTS de l'UE Santé Commune



Si vous n'avez PAS acquis les 12 ECTS de l'UE santé commune

- Possibilité de compléter par les ECUEs de l'UE Santé Commune non acquises en LAS2 ou LAS3 (pas en L1, ce n'est pas autorisé)
- Vous ne pouvez pas vous inscrire aux ECUE déjà validées en PASS

Pour les étudiants ayant été inscrits en PASS en 22-23 ou avant et poursuivant dans une LAS2 ou LAS3 :

- Les étudiants de PASS ayant validé 12 ECTS parmi les 49 ECTS du domaine de santé de PASS n'ont pas, en LAS2 ou 3, à représenter les ECUEs optionnelles du domaine santé rattachées à la LAS, même si les équivalences PASS de ces dernières n'ont pas été acquises.
- Les étudiants de PASS n'ayant pas validé 12 ECTS sur les 49 ECTS du domaine de santé de PASS devront, pour compléter ces 12 ECTS, présenter, en LAS2 ou 3, une ou plusieurs ECUEs constitutives de la mineure santé de LAS, ECUEs qu'il n'ont pas déjà acquises selon le tableau d'équivalence ci-dessous.

ECUE constitutive de l'UE Santé Commune		Equivalence de PASS	
<b>PHG</b> (Physiologie Humaine Générale)	<b>5 ECTS</b>	<b>UE4a</b> Physiologie Humaine Générale	<b>5 ECTS</b>
<b>SHS</b> (Sciences Humaines et Sociales : Institutions de la santé, socio-histoire de la santé)	<b>5 ECTS</b>	<b>UE5a</b> Sciences Humaines et Sociales : Institutions de la santé, socio-histoire de la santé	<b>5 ECTS</b>
<b>MAPS</b> (Médicaments et Autres Produits de Santé : Cycles de vie du médicament et du dispositif médical)	<b>2 ECTS</b>	<b>UE6a</b> Médicaments et Autres Produits de Santé : Cycles de vie du médicament et du dispositif médical	<b>2 ECTS</b>





**FACULTÉ DE  
MÉDECINE**  
MONTPELLIER-NÎMES  
DEPUIS 1220

# Modalités d'Admission

## MMOPK

Pour les étudiants de LAS



# LAS – Modalités d'admission en MMOP

Le classement pour MMOP-K se fonde sur les notes du 1er semestre LAS



## en LAS1 :

Pour toutes les LAS1 sauf la LAS1 Psychologie à Nîmes Université, le premier semestre comporte des enseignements de majeure **ET** les 3 ECUEs de l'UE santé commune : les résultats obtenus à celles-ci participent donc au classement MMOPK.

La LAS1 Psychologie à Nîmes Université est organisée en 60 ECTS de majeure + les 12 ECTS de l'UE Santé Commune, il faut acquérir les 3 ECUEs de santé (prérequis à la candidature) mais les notes de ces 3 ECUEs ne sont pas prises en compte pour le classement MMOPK.

## en LAS2 et LAS3 :

Seules les notes de la majeure du 1<sup>er</sup> semestre sont prises en compte pour le classement (pas les notes des 12 ECTS du l'UE santé commune)

*Rq : En LAS2 et LAS3, les notes et classements de l'année PASS ne sont pas pris en compte pour le classement MMOP(K.)*





PASS



LAS

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre année de LAS comme de PASS sont à votre disposition sur le [site internet de la faculté de Médecine Montpellier-Nîmes – Etudes et Formations – PASS-LAS](#) :

- onglet « [LAS – Etudiants inscrits](#) »
- onglet « [PASS – Etudiants inscrits](#) »

**!** *Il est impératif que vous preniez le temps de lire attentivement l'ensemble des informations mises à votre disposition* **!**



**FACULTÉ DE  
MÉDECINE**  
MONTPELLIER-NÎMES  
DEPUIS 1220